

## Rita Venkatasawmy, directrice du CEDEM :

# « Les droits des enfants concernent tous les ministères »

De retour du « Dialogue with State party » des Nations unies qui s'est tenu les 14 et 15 janvier dernier, Rita Venkatasawmy, qui a participé pour la seconde fois en tant que « NGO Observer », a la tête remplie de rêves et de projets. Elle attire l'attention sur certaines recommandations de 2006 qui ont dû être répétées 9 ans plus tard et compte se battre pour que la voix de tous les enfants de la République de Maurice soit entendue.

### ■ Tout d'abord, expliquez-nous ce qu'est le « Dialogue with the State party » ?

Chaque pays ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant doit soumettre un rapport sur la situation des droits des enfants dans leur pays respectif chaque cinq ans. Le comité des experts sur les droits de l'enfant invite les représentants de l'État à réfléchir sur la situation des enfants dans leur pays. Les 14 et 15 janvier, les représentants de l'État devaient répondre aux questions supplémentaires du comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU). J'ai assisté avec beaucoup de plaisir à cette rencontre. En tant qu'observateurs, nous n'avions pas droit à la parole, mais ce fut une riche expérience. Je pense que les ONG devraient participer davantage à ces rencontres. Pour cela, il faut adresser une demande d'accréditation au bureau des Nations unies à Genève. Je remercie « Les amis de CEDEM » qui vivent en Suisse qui ont bienveillamment financé mon déplacement.

### ■ Que retenir de cette rencontre ?

J'ai été réconforté par les paroles et les recommandations faites par les experts de ce comité. Des questions et propos pertinents ont été mis en avant. Cela m'a donné un autre souffle et m'a rempli de courage pour militer pour les droits des enfants. Je retiens notamment cette remarque de la Présidente du comité des experts : « Mixing victims should be avoided ». Il est important d'établir un bilan complet de chaque enfant avant de le placer dans un refuge (« shelter ») pour qu'il bénéficie des soins et de l'accompagnement appropriés à sa situation. On évitera de voir entasser dans un même centre, des enfants en conflit avec la loi au milieu de victimes d'abus sexuels ou souffrant de troubles psychiatriques. C'est grave ! Dans ces cas, tout est possible, sauf la réhabilitation. Je me rends compte également que les experts savent très bien lire entre lignes et ont su décortiquer le rapport de l'État. Ils sont très bien informés de la situation à Maurice à travers la presse.

### ■ Justement, Maurice s'est-il bien défendu ?

Oui, Maurice c'est très bien défendue, mais il s'agit d'effectuer une évaluation en toute objectivité, non pas de défendre l'indéfendable ! Il faut savoir dire les choses franchement et ne pas maquiller la réalité. Pour moi, c'est ça être patriote. La Child Development Unit (CDU), ne fonctionne pas comme il se doit parce qu'elle a des problèmes de ressources. Résultats : quand les officiers de la CDU donnent rendez-vous à un enfant pour visiter sa famille biologique, ils arrivent trois heures plus tard. Cela affecte énormément l'enfant. On leur tape dessus, mais ce n'est pas toujours de leur faute. La structure du National Adoption Council (NAC) doit être revue. On ne cessera de le répéter : il y a de nombreux enfants adoptables à Maurice. Beaucoup de parents souhaitent adopter, malheureusement, il n'existe pas de structure adéquate. Il faudrait mettre en place



des agences pour faciliter l'adoption dans le pays. Placer les enfants dans un « shelter » n'est pas toujours la meilleure solution : elle doit rester une option. Il y en a d'autres et il est grand temps de les exploiter. Le comité, très « action-oriented », a apprécié que Maurice compte beaucoup d'institutions pour l'enfant, hélas, les résultats ne sont toujours visibles.

### ■ Avez-vous souligné d'autres manquements ?

Effectivement. La République de Maurice comprend également Rodrigues, St Brandon, Agaléga et Diego Garcia et lorsque nous soumettons des rapports aux divers comités des Nations unies, nous ne devons pas les oublier. Il faut tenir compte des spécificités de ces territoires. Nous avons beaucoup à apprendre de Rodrigues. Là-bas, les histoires, la danse, le chant, le théâtre font partie du quotidien des enfants, ils sont aussi exposés à la nature... Les enfants rodriguais requièrent toute notre attention, ainsi que ceux d'Agaléga. Ils ne doivent pas être les oubliés de la République. Allons plus loin dans la réflexion : pourquoi aucun Rodriguain ne figure dans cette délégation ? Celle de la Suède m'a notamment impressionnée. Elle incluait des représentants de divers ministères. Je le répéter ad nauseam : il faut des actions concertées des divers ministères et des acteurs de la société civile pour améliorer le sort de nos enfants. Les droits des enfants concernent tous les ministères pas seulement celui de l'Égalité des genres et du bien-être de la famille ! La Convention relative aux droits de l'enfant stipule les droits à la santé, à l'éducation, à un environnement adéquat. Tous ces ministères devraient donc mener des actions coordonnées.

### ■ Vous êtes donc sur la même longueur d'onde que les experts de l'ONU concernant les recommandations ?

Je trouve surtout dommage que certaines recommandations faites en 2006 reviennent sur le tapis. Par exemple : sur l'âge de la responsabilité criminelle,

Mélanie Valère

l'adoption, entre autres. Il aussi est temps d'éliminer le flou persistant sur le statut de l'enfant mauricien. Les experts ont voulu savoir pourquoi à Maurice une personne est considérée comme un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans « s'il n'est pas marié ». Cette clause les interpelle. La Présidente du comité a poussé plus loin la réflexion, demandant si nous ne sommes pas en train d'encourager le mariage des enfants.

### ■ Que demandez-vous au gouvernement ?

Qu'il ratifie le 3e protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant pour établir une procédure de plaintes et de communication. Ce protocole permettra de déposer une plainte individuelle auprès du Comité des droits des enfants de l'ONU. Ainsi, les enfants pourront faire appel à un mécanisme international.

Je suggère qu'il nomme des personnes compétentes sur les comités internationaux, pas des gens qui cesseront de défendre la cause des enfants, une fois leur mandat terminé, ou choisis en fonction de leurs affinités politiques. Ainsi, je salue le travail accompli par feu Rajsoomer Lallah, Pramila Patten ou encore Coomara Pyneandee.

Je souhaite davantage de collaboration entre l'État et les ONG. Que l'État offre plus de moyens pour permettre aux ONG d'employer des personnes qualifiées pour accompagner les enfants, car certaines d'entre elles n'en ont pas les ressources. Ainsi, l'Alternative Care devrait être un service de qualité, incluant des éducateurs spécialisés.

L'État devrait donner aux enfants l'opportunité de participer activement à la vie citoyenne. Les experts onusiens ont soulevé cette question : les petits Mauriciens doivent être formés à leurs droits. Un manuel comme celui de DIS-MOI ('Mieux comprendre la République') devrait faire partie du cursus scolaire pour exposer les enfants aux droits humains dès leur plus jeune âge. Tous ceux qui travaillent d'une manière ou d'une autre avec les enfants devraient bénéficier d'une formation en droits humains.

Il serait aussi temps que le gouvernement introduise au plus vite le Children's Bill, comme mentionné dans le discours-programme. Le temps presse.

## Formation

Les cours de formation en droits humains et citoyenneté reprennent le samedi 31 janvier 2015. Ils auront lieu à la Salle Eddy Norton à Rose-Hill de 9h30 à 12h00 et ce durant quatre samedis. Ils prendront fin le 21 février. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de DISMOI, %Arcades Ramdour, 289, route Royale, Rose-Hill - Tel : 5 440 45 01 - 466 56 73 ou INFO@DISMOI.ORG - Dépêchez-vous de nous contacter, les places sont limitées.

## Quelques recommandations datant de 2006

### COORDINATION

12. Tout en prenant note du rôle du ministère des droits de la femme, du développement de l'enfant et de la protection de la famille et du consommateur, le Comité s'inquiète du manque de coordination entre les divers services et institutions de l'État qui traitent des droits de l'enfant. 13. Le Comité recommande à l'État partie (Maurice) de renforcer davantage la coordination entre les divers organes et institutions de l'État à tous les niveaux et de prêter une attention particulière aux différentes régions.

### FORMATION ET DIFFUSION DE LA CONVENTION

22. Le Comité prend note avec satisfaction des efforts faits par l'État partie, et en particulier par le Bureau du médiateur des enfants, pour diffuser la Convention. Néanmoins, il s'inquiète de ce que celle-ci soit peu connue et diffusée parmi les enfants et les adultes, en particulier à Rodrigues et Agaléga.

23. Le Comité recommande à l'État partie de renforcer et de rendre systématiques ses programmes de formation dans le domaine des droits de l'homme, notamment ceux qui ont trait aux

principes et dispositions de la Convention, pour tous les groupes professionnels qui travaillent avec et pour les enfants, en particulier les juges, les avocats, les agents de la force publique, les responsables traditionnels et religieux, le personnel des institutions et des centres de détention pour les enfants, les enseignants, le personnel de santé et les travailleurs sociaux. A cet égard, une attention particulière devrait être portée à Rodrigues et Agaléga.

### RESPECT DES OPINIONS DE L'ENFANT

31. Le Comité prend note avec satisfaction des efforts déployés par l'État partie pour mettre en œuvre le principe du respect des opinions de l'enfant, mais observe avec préoccupation que celles-ci ne sont pas systématiquement prises en compte, notamment dans le cadre scolaire et dans l'élaboration des politiques.

32. A la lumière de l'article 12 de la Convention, le Comité recommande à l'État partie de poursuivre et d'intensifier les efforts qu'il fait pour promouvoir le droit de l'enfant d'exprimer pleinement ses vues sur toutes les questions qui le touchent, notamment à l'école, dans les médias, les tribunaux, les organes administratifs et dans la société en général.

### COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

24. Tout en se félicitant des efforts faits par l'État partie pour coopérer davantage avec les organisations non gouvernementales (ONG), le Comité s'inquiète de ce que l'État partie ait délégué une partie de ses responsabilités et obligations relatives à l'application de certaines dispositions de la Convention à des ONG sans fournir à celles-ci les ressources, orientations et lignes directrices nécessaires.

25. Le Comité rappelle que l'application de la Convention incombe en premier lieu à l'État partie et recommande à celui-ci de poursuivre ses efforts pour renforcer la coopération avec les ONG et les associer systématiquement, à tous les stades, à la mise en œuvre de la Convention comme l'élaboration de principes d'action. Le Comité recommande également de fournir les ressources financières et autres voulues aux ONG pour leur permettre d'assumer les responsabilités et obligations des autorités nationales en ce qui concerne l'application de la Convention. Il renvoie l'État partie aux recommandations adoptées à l'issue de la journée de débat général qu'il a tenue en 2002 sur le thème suivant : « Le secteur privé en tant que prestataire de services et son rôle dans la mise en œuvre des droits de l'enfant » (CRC/C/121, par. 630).

## Assemblée Générale de DISMOI et élection du Board 2015

C'est au collège du St Andrew's que les membres de DIS-MOI se sont rencontrés le 24 janvier dernier pour l'évaluation annuelle et l'élection des membres du nouveau Board. Le rapport d'activités ainsi que les bilans financiers ont été présentés par la suite. Le Directeur de l'association a présenté le plan stratégique de l'organisation ainsi que les priorités de l'année.

### LES MEMBRES SUIVANTS ONT ÉTÉ ÉLUS :



**COURONNE LINDLEY**  
DIRECTEUR



**RUNGANAICALOO SIDHARTA**  
ASSISTANTE SECRÉTAIRE



**HEROSEAU JEAN NOEL**  
MEMBRE



**MORAGHEN ARIELLE**  
PRÉSIDENTE



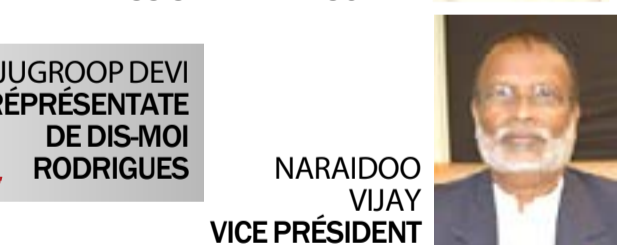
**DURGAHEE SAAMIR**  
TRÉSORIER



**RAJROOPP ROSHAN**  
CONSEILLER LÉGAL



**PERRETTE DIANE FRANCESCA**  
ASSISTANTE TRÉSORIER



**JUGROOP DEVI**  
REPRÉSENTANTE DE DIS-MOI RODRIGUES



**FONVAL FRANCOISE**  
RESPONSABLE DES RECHERCHES DANS L'Océan Indien

**PENTIAH ANOUSHADUVA**  
SECRÉTAIRE

DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

## DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.



DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01  
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG